COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 SEPTEMBRE 2021

<u>Présidence</u>: Jean-Marc COCQUYT, Maire

<u>Présents</u>: COCQUYT Jean-Marc, SCHMITT Michel, TEITGEN Frédéric, TERVER Daniel, RICHTER Gérard, WEILAND Fabrice, BAROTH-LAHAYE Marie-Laure, SOSIN David, HOFFMANN Denis.

<u>Absents excusés</u>: ALESCH Bertrand (donne procuration à TERVER Daniel), CONRADT Justin (donne procuration à COCQUYT Jean-Marc), LEONARD Serge, LUCAS Céline (donne procuration à HOFFMANN Denis), CONRADT Christophe

Absents non excusés: THEVENET Flavie

Secrétaire : WEILAND Fabrice

L'an deux mille vingt et un, le sept du mois de septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Breistroff-la-Grande, régulièrement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la salle du conseil, sous la présidence de Mr Jean-Marc COCQUYT, Maire.

L'ordre du jour était :

1°) Approbation du Conseil Municipal du 28 mai 2021

2°) Groupama: Remboursement sinistre candélabre et vitre véhicule

3°) Véolia : Remboursement4°) Décision modificative n°1

5°) Adoption de l'instruction budgétaire et comptable M57

6°) Subvention Fus@é: Groupement de commande

7°) Alambics: Gardiens de chapiteaux

8°) SODEVAM : CRAC 2020 9°) Vente terrain : Prix de vente

10°) Divers

OBJET: Approbation du Conseil Municipal du 28 mai 2021

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité le compte rendu de la séance du 28 mai 2021

Décision prise à l'unanimité des membres présents.

OBJET : Groupama : Remboursement sinistre candélabre et vitre véhicule

Le Conseil Municipal décide d'accepter les remboursements de l'assurance Groupama :

- Chèque de 298.00 €. Ce montant correspond au solde du sinistre d'un candélabre à 18 Route de Thionville.
 - Chèque 285.27 €. Ce montant correspond au sinistre d'une vitre sur un véhicule.

Décision prise à l'unanimité des membres présents

OBJET: Véolia: Remboursement

Le Conseil Municipal décide d'accepter le remboursement du fournisseur Véolia :

- Chèque de 1 268.60 €. Ce montant correspond à un trop perçu sur règlement

Décision prise à l'unanimité des membres présents

OBJET: Décision modificative n°1

Le conseil Municipal décide des modifications suivantes au budget général :

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2311-1 à 3, L. 2312-1 à 4 et L. 2313-1

Considérant la nécessité de procéder aux modifications de crédits suivantes :

Crédit à ouvrir :

Compte 011 : article 61558 : + 9 667.02 €

Crédit à réduire :

Compte 022 : - 9 667.02 €

Décision prise à l'unanimité des membres présents

OBJET : Adoption de l'instruction budgétaire et comptable M57

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'UNANIMITÉ,

ADOPTE, à compter du 1er janvier 2023, l'instruction budgétaire et comptable M57 pour le budget principal de la Commune.

MAINTIENT le vote du budget principal par nature.

RETIENT les modalités de vote du budget municipal de droit commun, soit un vote au niveau du chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement, avec les chapitres "opérations d'équipement" pour la section d'investissement, sans vote formel sur chacun des chapitres.

DIT qu'un règlement budgétaire et financier sera élaboré avant le vote du BP 2023.

AUTORISE Monsieur le Maire à prendre tout acte ou signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

OBJET : Subvention Fus@é : groupement de commande

Le Maire de la commune de Breistroff-la-grande expose au Conseil Municipal le point ci-après portant sur l'acquisition de solutions numériques dans le cadre du groupement de commandes Fus@é initié par le Département de la Moselle et leur subventionnement.

Pour mémoire, notre commune a adhéré par décision du 12/11/2020 au groupement de commande Fus@é « Facilité les Usages @-éducatifs » qui met à notre disposition une coordination facilitatrice assurée par le Département et des marchés dédiés pour l'acquisition de solutions numériques dites clefs en mains et labellisées par les Autorités Académiques.

Ainsi, les matériels et travaux fléchés dans ces marchés peuvent être subventionnés conformément au règlement d'octroi idoine des subventions Fus@é du Département de la Moselle.

Ceci étant exposé, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les commandes de matériels et équipements numériques pour l'école (travaux de câblage, solutions interactives, classes mobiles, bureautique, ...) dans le cadre des marchés mis à disposition par le groupement de commandes Fus@é,
- Et d'autoriser, Monsieur le Maire, à solliciter toutes les subventions correspondantes au nom de la commune.

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

Décision prise à l'unanimité des membres présents

OBJET: Alambics: Gardien de chapiteaux

Suite au décès de Mme NOEL Céline, ancienne gardienne de chapiteaux pour la commune de Breistroff-la-grande, le Conseil Municipal décide de nommer :

- HEMMER Elodie (Titulaire)
- HOFFMAN Denis (Suppléant)

POUR: 8
ABSTENTION: 1

OBJET: SODEVAM: CRAC 2020 - Annulée

OBJET: Vente terrain: prix de vente et déclassement

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'une délibération a été prise le 23 juin 2020 pour la vente de deux parcelles communales situées à Boler, route d'Evange.

Monsieur le Maire explique que les parcelles ont été arpentées dernièrement afin de délimiter un trottoir. Les parcelles qui seront vendues portent à présent les références cadastrales suivantes :

- Section 42 parcelle 8 a),
- Section 42 parcelle 37 d).

Les surfaces de ces deux parcelles sont respectivement de 3a68 et 0a27.

Le Maire expose également au Conseil Municipal la nécessité de déclasser la parcelle cadastrée section 42 numéro 37 d) qui n'a plus d'utilité.

Dès lors, pour permettre à la commune de disposer de ce bien, en vue de la cession il appartient au conseil municipal de se prononcer sur la désaffectation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Décide de déclasser la parcelle section 42 numéro 37 d)
Décide de vendre les parcelles section 42 numéro 8 a) et 37 d) au prix de 80 000.00 € TTC.
Les frais d'arpentage et les honoraires de la vente seront à la charge de l'acquéreur.

Le Conseil Municipal autorise le maire à signer l'acte notarié et tout autre document concernant cette vente.

DIVERS

- 1°) CCCE : Sessions de formations à l'utilisation de motopompes. Liste des bénévoles : TERVER Daniel et HOFFMANN Denis (élus)
- 2°) Demande achat terrain communal : Une demande d'achat d'un morceau du terrain derrière la mairie a été reçue. La majorité des membres présents n'acceptent pas de vendre.
- 3°) Demande achat du local technique : Une demande d'achat de l'atelier a été reçue. Un accord de principe sous condition va être envoyé au demandeur.
- 4°) APEI : Une subvention va être octroyée à l'association
- 5°) Agence régionale de Santé: Plan prévention et de lutte contre l'Ambroise déployé par FREDON Grand Est. Madame BAROTH-LAHAYE Marie-Laure participera à des sessions de formations
- 6°) Rue : Allée du Bois. Les membres présents décident de passer cette rue en zone de rencontre limitée à 20km/h. Un panneau stop sera installé à la sortie de la rue Allée du bois direction rues des jardins et Grand'Rue.
- 7°) Recherche Agent technique à mi-temps : Les membres présents au conseil municipal ne retiennent pas les 2 candidatures reçues. Le conseil municipal décide d'ouvrir un poste à temps plein au service technique. L'offre d'emploi sera diffusée auprès du CDG
- 8°) Chapelle de Boler : Des travaux de la toiture ont été réalisés. Le conseil de fabrique participe financièrement aux travaux
- 9°) Eglise de Breistroff : Mise en conformité électriques et des extincteurs
- 10°) La commune a fait appel à la société SBTP pour du Blow-patcher (rebouchage des nids de poule) dans la commune
- 11°) École : les travaux ont été finalisés pendant la période de vacances scolaire
- 12°) CCCAS : les membres de la commission vont se réunir prochainement afin de discuter de la reprise du café Klatsch